



Licenciement suite à la vente fond de commerce

Par **nicaurel**, le **29/02/2012 à 19:40**

Bonjour, rnje vends mon fond de commerce dans lequel j'ai un salarié. Le repreneur ne souhaite pas conservé mon employé dois-je procéder à un licenciement économique?rnQu'elles sont les formalités à effectuer pour que mon salarié ne soit pas trop lésé?rnMerci de vos réponses

Par **pat76**, le **29/02/2012 à 19:45**

BonjourrrnrnDe quelle convention collective dépendez-vous?

Par **nicaurel**, le **29/02/2012 à 19:46**

REstauration bar

Par **DSO**, le **29/02/2012 à 21:09**

Bonjour,rrnrnDe toutes manières, vous n'avez ps le droit de licencier votre salarié pour vendre votre fonds de commerce. L'acheteur doit reprendre votre fond tel quel, avec votre salarié.rnrnEnsuite, c'est au repreneur de licencier éventuellement le salarié, mais le

licenciement bien entendu devra être motivé.rnrnCordialement,rnDSO